

ÉCOLES
PAM



VILLE DE PONT-À-MOUSSON

ÉCOLES PAM

LIVRET
DES
ÉCOLES

www.ville-pont-a-mousson.fr

   facebook : Mairie.Pont.a.Mousson

 Mairie Pont A Mousson
 @mairiepam
 PAMTVtube


L'APPLi@PAM
ÉCOLES À PAM
 

Ville
connectée
@@@

Ville
fleurie

Ville
active & Sportive
2018-2019

www.ville-pont-a-mousson.fr



Henry Lemoine

Conseiller Régional
Maire de Pont-à-Mousson



Laurence Ferrero

1^{ère} adjointe au Maire
Déléguée aux affaires scolaires
et au périscolaire

Madame, Monsieur,

La Ville de Pont-à-Mousson est très heureuse de vous offrir ce livret réactualisé qui vous permettra ainsi qu'à vos parents de tout savoir sur la vie scolaire 2018/19.

Les écoles maternelles et élémentaires relèvent essentiellement de la commune et sont au nombre 13 dans notre Ville.

Nous faisons de leur entretien une de nos priorités en engageons chaque année plus de 100 000 euros de travaux.

Nous avons souhaité réactualiser ce livret pour mettre à jour les informations liées notamment au Périscolaire.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document toutes les questions que vous êtes susceptible de vous poser sur le fonctionnement des écoles, leur organisation et les moyens engagés par la Ville.

Enfin, si ce livret répond partiellement à une de vos interrogations, n'hésitez pas à contacter le service affaires scolaires en mairie (03 83 81 10 68 ou affaires.scolaires@ville-pont-a-mousson.fr) qui est à votre écoute et la Communauté de Communes du bassin de Pont-à-Mousson pour toute demande liée au transport scolaire (03 83 87 8700 ou bassin@ville-pont-a-mousson.fr).

Nous vous souhaitons une bonne rentrée 2018/19, qu'elle soit studieuse et remplie de succès !

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants entre 6 et 16 ans, et à compter de 2019, à partir de 3 ans. Un enfant âgé entre 3 ans et 6 ans peut aller à l'école maternelle. Il fréquentera l'école élémentaire s'il a entre 6 ans et 12 ans. Votre enfant peut être scolarisé dans une école publique ou privée.

Inscriptions dans les écoles

Pour les écoles publiques de la ville de Pont-à-Mousson, les inscriptions se font (sur rendez-vous) auprès du service « affaires scolaires » en mairie de Pont-à-Mousson.



Il vous faut présenter :

- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- Titre d'identité du représentant légal,
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (facture EDF, téléphone hors portable, quittance de loyer, facture d'eau, relevé de taxe foncière ou d'habitation,...),
- Document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires (carnet de santé ou certificat médical),
- Certificat de radiation de l'ancienne école (si l'enfant est déjà scolarisé) sauf pour les enfants qui passent de la grande section de maternelle au cours préparatoire.
- En cas de séparation des parents : jugement de divorce,
- Attestation responsabilité civile.

Un certificat de pré-inscription sera établi par le service des affaires scolaires et périscolaires **en charge des affaires scolaires**. Muni de ce document vous prendrez contact avec le(la) directeur(rice) de l'école concernée pour finaliser votre dossier d'inscription scolaire.

Les écoles de Pont-à-Mousson font l'objet d'une sectorisation. Lors de son inscription, votre enfant sera affecté dans l'école de son secteur scolaire.

Si vous souhaitez le scolariser dans une autre école, il vous faudra remplir un formulaire de demande de dérogation de secteur scolaire (en Mairie).

Si vous souhaitez instruire votre enfant à votre domicile, vous devez faire au préalable une déclaration au maire et au directeur académique, cette déclaration est à renouveler chaque année. Des contrôles sont effectués pour s'assurer du niveau d'instruction et de l'état de santé de l'enfant.

La scolarisation des enfants en situation de handicap

L'inscription scolaire est identique à celle des autres enfants. Il est important que vous informiez en mairie votre interlocuteur sur les problèmes spécifiques de votre enfant et prenez contact avec l'enseignante référente de l'éducation nationale.

Lors du rendez-vous avec le(la) directeur(rice), il sera important d'organiser l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions.

Les classes ULIS (classe pour l'insertion scolaire) : l'affectation dans une classe est décidée par l'inspecteur académique.

Ces classes permettent l'accueil dans une école élémentaire d'un petit groupe d'élèves présentant le même type de handicap. Elle bénéficie de la présence d'une enseignante spécialisée qui organise les intégrations individuelles de chaque élève.



Plus de 1 300 élèves sont scolarisés dans les 13 écoles mussipontaines

> Liste des écoles maternelles :

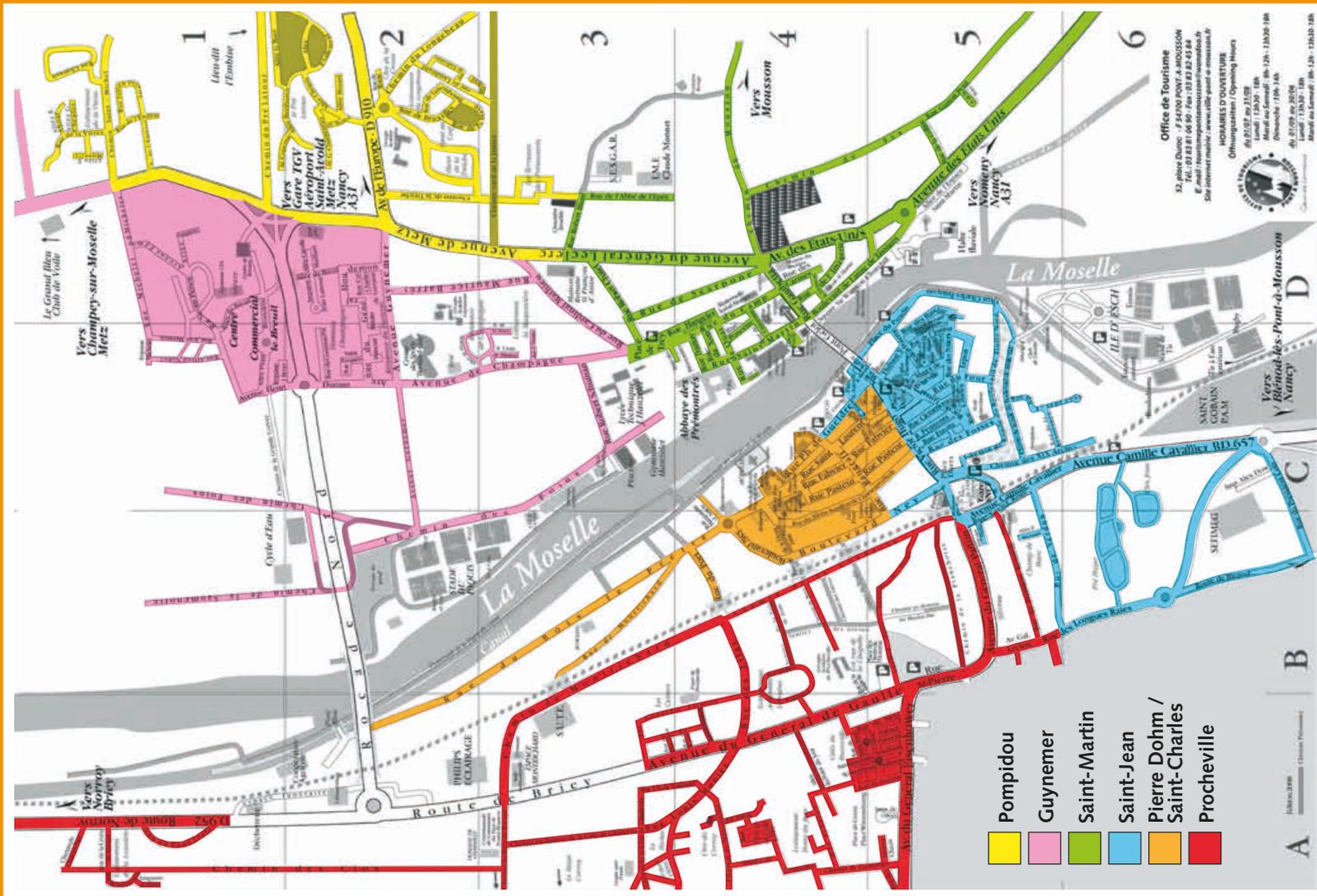
GUYNEMER Rue Maurice Barrès	Directrice : Mme. GUILLEMIN	03 83 81 27 18
LE BREUIL Rue Nicolas Pierson	Directrice : Mme. PETITJEAN	03 83 82 84 44
POMPIDOU Avenue de l'Europe	Directrice : Mme. CHARDIN	03 83 81 14 48
PROCHEVILLE 8, avenue du Gal. de Gaulle	Directrice : Mme. THABUSSOT	03 83 81 26 88
SAINT CHARLES Place Colombé	Directrice : Mme. BOURGOIN	03 83 81 09 06
SAINT JEAN Rue Clémenceau	Directrice : Mme. DOLATA	03 83 81 11 82
SAINT MARTIN 20, rue du Camp	Directrice : Mme. BIONDINI	03 83 81 08 48

> Liste des écoles primaires :

GUYNEMER Rue Maurice Barrès	Directrice : Mme LACH ZAPLANA	03 83 81 14 27
PIERRE DOHM 66, rue du 26 ^{ème} BCP	Directeur : M. FERVILLE	03 83 81 07 52
POMPIDOU Avenue de l'Europe	Directeur : M. GALLAND	03 83 81 12 55
PROCHEVILLE 8, avenue du Gal. de Gaulle	Directeur : Mme. ANTONI PAQUEL	03 83 81 07 53
SAINT JEAN 13, rue de l'Institut	Directrice : Mme. VALY	03 83 81 11 81
SAINT MARTIN 2, rue Paul François	Directrice : Mme. SAKALA	03 83 81 07 51

> Horaires des écoles :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15.
Accueil périscolaire : Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi de 16h15 à 18h15.



Office de Tourisme
 52, place Duroc - F 54100 PONT-A-MOUSSON
 Tél. : 03 83 81 16 90 - Fax : 03 83 82 83 84
 Site Internet : www.office-pont-a-mousson.fr
HORAIRE D'OUVERTURE
 Offres gratuites / Opening hours
 du 01/02 au 31/03
 Samedi : 10h30 - 18h
 Dimanche : 10h - 12h / 13h30 - 18h
 du 01/04 au 30/06
 Samedi : 10h30 - 18h
 du 01/07 au 31/08
 Samedi au Samedi : 09h - 12h - 13h30 - 18h



Fonctionnement des écoles

La commune est propriétaire des écoles publiques, maternelles et élémentaires, présentes sur le territoire de Pont-à-Mousson. Elle assure l'entretien des bâtiments, y compris les grosses réparations.

Elle fournit les équipements nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement de l'école (fournitures scolaires, les sorties pédagogiques, le matériel informatique). La commune organise et finance la restauration scolaire et les activités périscolaires. Elle recrute et organise le travail du personnel non enseignant présents dans les écoles sur le temps scolaire et périscolaire (ATSEM, agents de services).

- › **Les coopératives scolaires** : la coopérative scolaire est un regroupement doté d'un budget propre géré par des adultes. Ce budget est destiné à financer des projets éducatifs coopératifs. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête école, kermesse, spectacle), cotisations de ses membres, subventions de la commune.
- › **Le ministère de l'éducation nationale** : fixe les programmes, recrute, forme et rémunère les professeurs des écoles. Il s'assure de la conformité des enseignements.
- › **L'inspection de l'éducation nationale de Pont-à-Mousson** : elle joue un rôle important dans ses relations avec les collectivités territoriales.
- › **Les parents d'élèves** : les parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils sont associés à la prise de décision, notamment dans le cadre de leur participation aux différentes instances pour lesquelles ils élisent des représentants.



- › **Les associations de parents d'élèves** : elles ont pour but d'informer et de représenter les parents auprès des écoles. Elles siègent aux conseils d'école.
- › **Les conseils d'école** : ils permettent d'instaurer une rencontre régulière entre tous les acteurs d'école. Chaque école constitue son conseil pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre.
- › **Le rôle du conseil d'école** : il vote le projet d'école, le règlement intérieur de l'école. Il donne son avis et émet des suggestions sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école.
- › **Les agents municipaux au service des enfants** : de la maternelle à l'école élémentaire de nombreux agents accompagnent les enfants tout au long de la journée scolaire.
- › **Les ATSEM** : dans les écoles maternelles, les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) assistent les enseignants pour l'accueil, l'animation, l'hygiène des très jeunes enfants et sont chargés de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Chaque classe des écoles maternelles publiques de Pont-à-Mousson bénéficie des services d'une ATSEM, y compris les grandes sections.



- › **Les agents de service** : aux côtés des ATSEM, ils interviennent dans les écoles élémentaires pour l'entretien des locaux.

Rôle de la mairie au sein des écoles



› Travaux réalisés chaque année

La ville assure la construction, les grosses réparations et l'entretien des bâtiments, ainsi que l'équipement des classes et des parties communes.

Budget travaux
2018
300 000€

› Investissements travaux et mobiliers scolaires

Les services techniques sont chargés de gérer les gros travaux de réfection dans les écoles (revêtements de sols, peinture, mise en sécurité, menuiseries extérieures...) ainsi que le petit entretien courant.

En plus de ces travaux, la ville assure, pour les 13 écoles :

- l'entretien des espaces extérieurs des écoles et le nettoyage des locaux (14 000 €/an),
- la fourniture d'énergie, électricité (165 000 €/an),
- les fournitures d'entretien (18 000 €/an),
- les frais de télécommunication (10 400 €/an),
- la maintenance des alarmes, des extincteurs... (84 000 €/an).

48€
an/élève

› Fournitures scolaires

Chaque année la ville alloue des crédits aux écoles pour les achats de fournitures et manuels scolaires.

Elle verse également à chaque école des crédits annuels pour l'achat de petit matériel, et pour la prise en charge des frais d'affranchissement.

8€
an/élève

› Informatisation des écoles

Dès l'école primaire, les enfants doivent pouvoir se familiariser avec les nouvelles technologies et exploiter les possibilités offertes par ces dernières. Des outils appelés technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (T.I.C.E) sont mis à la disposition des élèves et enseignants.

ÉCOLES
PAM



L'équipement informatique : les écoles élémentaires disposent de salles équipées de postes informatiques reliés à internet. Chaque directeur d'école est équipé d'un ordinateur avec connexion internet pour l'accompagner dans sa fonction de direction et faciliter ses échanges avec les services de la mairie et de l'éducation nationale.

Les tableaux numériques interactifs : certaines écoles élémentaires (Saint-Jean, Pompidou) sont équipés de cet outil innovant qui participe à l'apprentissage des compétences. Fort d'une utilisation conviviale voire ludique, il est reconnu par les enseignants comme permettant une présentation plus attractive des contenus des élèves, favorisant leur motivation et leur participation aux activités de la classe. Le travail réalisé en classe peut être numérisé, commenté, sauvegardé et réinvesti.

Sécurisation des abords des écoles

La police municipale assure la sécurité aux abords des écoles aux horaires d'entrée et de sortie des élèves. Elle veille au respect du stationnement des véhicules pour la sécurité des piétons.



Elle accompagne le projet des enfants patrouilleurs pour les élèves de l'école Procheville, Pierre Dohm et Saint-Jean qui iront déjeuner à pied à la salle de restauration de l'ancien lycée Bardot.

Les activités périscolaires « avant et après l'école »

Depuis le mois de Septembre 2017, le périscolaire est conventionné avec les services de l'Etat : Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la caisse d'Allocations familiales (CAF).

➤ **Quatre accueils collectifs de Mineurs encadrés par des directeurs et des accompagnants diplômés (diplômes reconnus par le Directeur départemental de la Cohésion Sociale) assurent l'animation des temps périscolaires du Lundi au Vendredi.**

Seul un temps périscolaire du soir est assuré pour les élèves scolarisés en primaire. Au préalable un dossier d'inscription doit être déposé auprès du service des affaires scolaires ; les séances sont payantes selon un tarif fixé par délibération du conseil municipal. Ce périscolaire est organisé les : Lundi/Mardi/Jeudi et vendredi de 16H15 à 18H15.

Exceptions — *Un accueil périscolaire du matin est organisé pour les enfants des écoles Procheville, Saint Charles et Pierre Dohm de 7H30 à 8H30. Pour les enfants de ces écoles, l'inscription se fait en mairie auprès du service des affaires scolaires. Une participation financière est demandée aux familles ; le tarif est revu chaque année par délibération du Conseil Municipal.*

Depuis la rentrée de Septembre 2018, la ville de PAM organise un accueil périscolaire dans chaque école pour les enfants de primaire.

➤ **Une garderie du matin et du soir est également assurée par le Club de l'Amitié ; il revient aux familles de s'inscrire auprès de cette association :**

Club de l'Amitié - Jardin Anglais
BP 171 - 54700 Pont-à-Mousson
Tél. : 03 83 81 19 89
Mail : jardin-anglais@sfr.fr

➤ Inscription à la restauration scolaire

Les inscriptions à la restauration scolaire pour les enfants des écoles **maternelles** se font auprès du Club de l'Amitié.

350
enfants
de primaire
inscrits/an

Les inscriptions à la restauration scolaire pour les enfants des écoles **primaires** se font en mairie auprès du service affaires scolaires.

Les enfants des écoles Saint-Jean, Procheville et Pierre Dohm déjeunent depuis la rentrée 2018-2019 dans le nouveau point de restauration scolaire situé dans l'ancien lycée Hélène Bardot.

Les enfants des écoles Saint Martin, Guynemer et Pompidou ainsi que les enfants de l'IME déjeunent au restaurant scolaire situé dans la maison des sociétés - Avenue des États-Unis.

Les enfants des écoles Pompidou et Guynemer se rendent en bus au restaurant scolaire situé Avenue des États-Unis. Les frais de transport sont inclus dans le prix des repas. Les enfants de l'école primaire Saint-Martin les rejoindront à pied.



ÉCOLES
PAM

Ces deux points de restauration positionnent les enfants au coeur du projet avec **un libre service entrée et dessert**. Le restaurant scolaire devient partie prenante du projet pédagogique du périscolaire.

Les repas sont confectionnés par la société API Restauration avec laquelle un marché public a été contracté.

Du personnel municipal assure le service, et l'encadrement est assuré par des animateurs de l'Accueil Collectif Des Mineurs (ACM).



Chaque début de mois les repas sont consultables en ligne sur le site internet de la mairie via l'application API ou retirables à l'accueil de la mairie.

La participation des familles aux frais de restauration scolaire de leur enfant est calculée selon leur quotient familial CAF.

Rythmes scolaires

Le mercredi, les parents peuvent inscrire leurs enfants au club de l'amitié, au centre aéré de l'Oasis ou auprès des différentes associations mussipontaines.

› Centre aéré de L'Oasis

Chemin de la Côte Chadevée
54700 Pont-à-Mousson
Tél. : 03 83 81 09 27

› Centre des Sports Bernard-Guy

Avenue Georges Guynemer
54700 Pont-à-Mousson
Tél. : 03 83 82 83 34
Mail : service.sports@ville-pont-a-mousson.fr

Et à chaque vacances scolaires une vingtaine d'activités (sports de combat, art du cirque, tennis de table, badminton, voile...) sont proposées aux enfants via les tickets sports également gérés et organisés par le centre des sports municipal.

ÉCOLES
PAM

455€
an/enfant
CM1/CM2

Transports scolaires

Les transports scolaires sont gérés par la Communauté de Communes. Les enfants des quartiers du Breuil, La Vitrée, SEFIMEG et La Louvière peuvent bénéficier d'un abonnement gratuit en venant s'inscrire auprès du service affaires scolaires.

Après dépôt du formulaire et signature du règlement intérieur par le représentant légal de l'enfant, **une carte gratuite** est délivrée.

Cette carte devra être présentée aux accompagnants lors du trajet de l'enfant. Les lignes de bus et leurs horaires sont consultables sur le site de la Communauté de Communes bassin-pont-a-mousson.fr

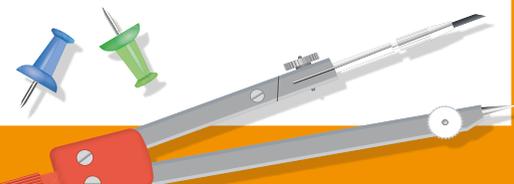
Les activités scolaires

› Les classes de découverte

La mairie participe au financement et à l'organisation des classes transplantées, préparées par les enseignants des écoles élémentaires et destinées aux élèves des classes de CM1/CM2.

Ces classes transplantées sont pour certaines organisées dès les mois de septembre/octobre, en bord de mer et d'autres en hiver ou au printemps. Les thèmes sont variés : classe de mer, classe verte...

Elles sont très attendues par les enfants, car pour beaucoup il s'agit du premier voyage sans leurs parents !! **Ce dispositif concerne pas moins de 200 enfants chaque année scolaire**, et il est une source indéniable d'enrichissement et d'apprentissage de la vie avec les autres. Une participation est demandée aux familles en fonction de leur revenu.





Coût par
séance
12€
/élève

› La natation scolaire

Chaque année scolaire les enfants des classes de maternelle et de primaire profitent des infrastructures de la piscine communautaire. **L'accès est gratuit** pour les enfants et le transport pris en charge pour la Communauté de communes de Pont-à-Mousson.

Chaque année scolaire **960 élèves fréquentent une fois par semaine, durant neuf semaines les bassins**. Ils sont pris en charge par des maîtres nageurs qui assurent l'enseignement de la natation en collaboration avec les enseignants.

9€
an/enfant

› Autres activités sportives

Participation des écoles au tournoi de Beach volley, tournoi de Sand ball etc... Auprès de l'USEP, les élèves découvrent l'athlétisme, le cirque, l'orientation, l'équilibre, les objets volants etc...

ÉCOLES
PAM

7€
an/enfant

› Activités culturelles

Sorties culturelles : dans le cadre de la saison « *spectacles vivants et cinéma scolaire* » les élèves des classes de maternelle et de primaire participent à des projections à la médiathèque, au Caméo et au cinéma Concorde de Pont-à-Mousson.

Des crédits sont alloués aux écoles, chaque année scolaire, pour le financement de leurs activités culturelles.

Fréquentation
200
élèves en
2017

→ **Musée** : visites au musée « *au fil du papier* » participation à des ateliers découvertes et des animations avec des professionnels utilisant le papier comme matière première. Cette sortie entre dans le cadre de projets d'école (découverte d'une multitude de matériaux, d'outils, de supports et d'actions plastiques).

→ **Médiathèque Yvon TONDON** : proposition de séances thématiques (sur la base d'un catalogue) livres, littérature jeunesse. Les thèmes tournent autour de la culture et de la littérature de jeunesse (cinéma, musique, illustrateurs jeunesse). Le programme est proposé à toutes les écoles de Pont-à-Mousson. Les écoles participent activement au programmation de la médiathèque.

La Saint Nicolas

Les fêtes de la Saint Nicolas sont un moment festif très attendu par les élèves des classes de maternelle et primaire. **Chaque mois de Décembre, la ville offre et distribue avec l'aide du Saint Nicolas plus de 1300 sachets de friandises et près de 5 kg de bonbons conditionnés en sachets.**



Notes

20 horizontal dashed lines for writing notes.



Notes

20 horizontal dashed lines for writing notes.